

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2026

PROCES VERBAL

Début de séance : 18H30

Etaient présents : Cousy Christophe, Miller Guerero Virginie, Melou Colette, Robert Hugues, Fraysse Josian, Gressard Frédéric, Rohi Philippe, Rochette André, Cristol Céline

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Prieto Elodie (procuration à Monteillet Laure)

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Questions diverses

1) Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à ...11..... voix pour,0..... contre,0..... abstention :
Céline CRISTOL est désignée Secrétaire.

2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à ...11..... voix pour,0..... contre, ...0..... abstention :
Approuve le PV du conseil municipal du 27 avril 2026

3) Compte rendu d'une décision du maire de ne pas préempter la maison située 2 Rue Jean-Pierre Langlois comme évoqué lors du dernier conseil municipal du 27 avril 2026.

4) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- **de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants**, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour **rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.** Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. **Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

En conséquent je propose la liste suivante :

- **Mme ROCHETTE Laurence**
- **Mr BLANC Mathieu**
- **Mme MONTEILLET Michèle**
- **Mr MELOU Frédéric**

- Mr PRIETO William
- Mr FRAYSSE Bruno
- Mr COUSY Killian
- Mme COMOY-ROBERT Mathilde
- Mr VANEL Pierre
- Mr VANEL Jérôme
- Mr CRISTOL Olivier
- Mme RAMEAU Annick
- Mr ARLES Sébastien
- Mme GAYRAUD Céline
- Mr ROHI Philippe
- Mr ROBERT Hugues
- Mme MELOU Colette
- Mr GRESSARD Frédéric
- Mr ROCHETTE André
- Mme CRISTOL Céline
- Mme MONTEILLET Laure
- Mme MILLER-GUERREIRO Virginie
- Mr FRAYSSE Josian
- Mme PRIETO Elodie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à ...11..... voix pour,0..... contre,0..... abstention accepte cette liste de membres.

Questions diverses

- Devis de la porte de la salle des fêtes et des peintures chez Gedimat, des devis supplémentaires seront demandés à Hervé Renaud et Mr Caceres.
- Problème au château d'eau (vanne) un devis a été demandé auprès de l'entreprise Mora pour la réparation.
- Réparation du pont de Guillaume des devis ont été reçus en attente de décision.

FIN DE LA SEANCE A 18H50

Monsieur le Maire

COUSY Christophe




La secrétaire de séance

Céline CRISTOL

